

Laïcité

Organe d'information du Comité Laïcité République



Janvier-Février 2009 - n° 28/29

Contre l'obscurantisme, pour l'émancipation

éditorial

Le 24 janvier 2009, le Comité Laïcité République remet ses désormais traditionnels Prix de la laïcité à l'Hôtel de Ville de Paris. Comme pour ses précédentes éditions, il s'agit de récompenser une action, un combat en faveur de la laïcité, de la liberté de conscience, de l'émancipation. Cette année, le Jury est présidé par un éminent scientifique, Jean-Pierre Changeux, connu du grand public depuis la publication de *L'homme neuronal*, en 1983, et auteur d'une série d'ouvrages consacrés à la science -et à la vulgarisation scientifique- et à l'art. Professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur, Jean-Pierre Changeux démontre par son parcours combien sont liés la laïcité et le progrès scientifique, la connaissance toujours plus étendue des limites de l'homme dans le respect de la liberté absolue de conscience.

Le choix du Prix national de la laïcité en faveur du jeune scientifique Guillaume Lecoindre, engagé dans le combat contre le créationnisme, s'inscrit également dans la volonté de remettre en perspective le sens du progrès scientifique dans la tradition ouverte par les Lumières, pour faire reculer toujours et encore l'obscurantisme qui plane sur le monde. Les débats sur la bioéthique, les problématiques posées par les considérables progrès scientifiques enregistrés ces dernières décennies, démontrent la complexité des questionnements ouverts par ces progrès. Mais, comme on a pu le voir au cours de l'histoire, les courants hostiles au progrès, qui veulent toujours placer l'homme sous la coupe d'une Vérité révélée qui s'imposerait à tous, même à ceux qui n'y croient pas, sont toujours à l'œuvre et les cléricatismes ardents à remettre en cause les progrès ouverts par le Siècle des Lumières et l'affirmation du primat de la raison.

Le Prix international récompense, lui, l'action d'une femme très engagée, au Liban et dans le monde arabe, Nadine Abou Zaki. Le Comité Laïcité République soutient depuis longtemps le combat des femmes pour leur émancipation, et les précédents Prix en témoignent, tant il est vrai qu'elles sont toujours, à défaut d'être les seules, les premières victimes des cléricatismes et de l'obscurantisme.

Philippe Foussier

Liberté-Egalité-Fraternité-Laïcité : encore et toujours

par Patrick Kessel

La quatrième édition du prix de la laïcité décerné par le Comité Laïcité République constitue une occasion privilégiée pour réaffirmer combien Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité sont d'une étonnante actualité, mais combien également elles nécessitent d'être défendues pied à pied. Telle est la raison d'être du Comité Laïcité République qui, avec d'autres associations laïques, appelle à la vigilance et à une mobilisation indispensable comme en témoigne l'actualité des derniers mois.

Ce furent ainsi les vellétés annoncées de révision de la loi de 1905. Quelles qu'aient été les déclarations intempestives, ici et là sur les vertus comparées de l'instituteur et du prêtre ! Et tout en demeurant vigilants, nous ne pouvons que nous réjouir que la loi de séparation de l'Église et de l'État repose toujours sur ses colonnes. Imparfaite peut-être, elle garantit la paix civile dans le pays et la liberté de conscience de tous les citoyens.

Ce fut ensuite le projet présidentiel de réécriture du préambule de la Constitution française pour l'adapter à la "diversité" et permettre la mise en place de politiques dites de "discrimination positive". Quelles que soient les intentions louables, cette politique aurait abouti à remettre en cause le fondement même de la citoyenneté républicaine qui garantit à tous les citoyens, quels que soient leurs origines, leur couleur, leurs croyances, leur sexe, l'égalité des droits. Cette évolution réclamée par les partisans des communautarismes aurait ouvert une

brèche dans l'édifice toujours fragile de l'humanisme républicain.

Mme Simone Veil, présidente du Comité désigné par le Président de la République pour formuler des propositions allant dans ce sens, a courageusement fermé la voie à une telle évolution et réaffirmé, au nom de l'universalisme, les principes républicains. Une politique sociale en faveur des défavorisés, des exclus, plus que jamais se révèle indispensable. Mais elle ne peut être fondée que sur des critères sociaux et en aucune sorte sur des appartenances ou des origines ethniques, culturelles ou religieuses. Coup de chapeau à Mme Simone Veil.

Après la défense de la liberté de conscience et de l'égalité des droits, il a fallu se mobiliser pour défendre l'universalisme des Droits de l'homme aux Nations Unies là même où ils avaient été adoptés voilà 60 ans !

La bataille est désormais ouverte frontalement contre la Déclaration universelle de 1948 par des pouvoirs totalitaires et intégristes qui mènent un implacable réquisitoire contre l'héritage des Lumières. Leur objectif : faire croire que les valeurs universalistes de liberté et d'égalité ne seraient que des inventions idéologiques de l'Occident et qu'il conviendrait de leur substituer de nouveaux droits de l'homme communautarisés, des droits par communautés religieuses, en fait un retour à des traditions qui s'exercent le plus souvent toujours au détriment des femmes et de l'émancipation individuelle.

(suite page 4)



Laïcité info - 1

Le 4^e Prix de la laïcité

du Comité Laïcité République

Les Lauréats et le Jury du Prix 2009

Prix International : Nadine Abou Zaki, éditrice en chef du premier magazine social féminin mensuel panarabe « Al Hasnaa », diffusé dans tout le monde arabe, et présidente exécutive du Forum de la nouvelle femme arabe. Nadine Abou Zaki est également sculptrice.

Prix National : Guillaume Lecointre, zoologiste, systématicien. Professeur au Muséum d'histoire naturelle, longtemps chroniqueur à *Charlie-Hebdo*, Guillaume Lecointre est signataire de l'Appel à la vigilance contre le néocréationnisme et les intrusions spiritualistes en science. Auteur de plusieurs ouvrages, il a notamment contribué à *Pour Darwin* (Presses universitaires de France).

Présidé par Jean-Pierre Changeux, neurobiologiste, professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur, ancien président du Comité national d'éthique, le Jury du 4^e Prix, qui s'est réuni à deux reprises à l'Assemblée nationale, comprenait notamment Christian Bataille, député du Nord, Corinne Lepage, ancienne ministre, Albert Memmi, romancier, Sihem Habchi, présidente de Ni Putes Ni Soumises, André Bellon, ancien président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Roger Bordier, romancier, historien, Michèle Vianès, présidente de Regards de femmes, Michel Hannoun, ancien député de l'Isère, Alain Morvan, professeur d'université, ancien recteur, Eric Ferrand, conseiller régional d'Ile-de-France

Le CLR et le Prix de la laïcité

Le Comité Laïcité République a lancé son Prix de la laïcité en 2003. Tous les deux ans, ce Prix récompense des personnes ayant agi en faveur de la liberté de conscience, l'égalité des droits ou l'universalisme des valeurs.

En 2007, le Jury était présidé par **Antoine Sfeir**, directeur des *Cahiers de l'Orient*, et les Prix avaient été décernés au député danois **Naser Khader** (international) menacé de mort par les intégristes religieux, et au café parisien **La Mer à boire** pour son exposition de dessins satiriques *Ni Dieu Ni Dieu*.

En 2005, le Jury était présidé par le député **Christian Bataille** et les lauréats étaient **Maurizio Turco**, député italien au Parlement européen (international) et **Caroline Fourest et Fiammetta Venner**, essayistes, responsables de la revue *ProChoix*.

En 2003, **Elisabeth Badinter** présidait le Jury, qui avait distingué **Chahdortt Djavann**, écrivain iranienne, et **Fadela Amara**, présidente de Ni Putes Ni Soumises.

En 2003, la remise du Prix se déroulait à Bordeaux ; depuis 2005, la cérémonie se tient à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme **Anne Hidalgo**, première adjointe au maire.

Jean-Pierre Changeux

Président du Jury du 4^e Prix de la laïcité

Laïcité Info. Quelles sont vos motivations propres pour participer au combat pour la laïcité ?

Jean-Pierre Changeux. D'abord une tradition familiale. Mon grand père était instituteur de campagne dans le Rouergue et très attaché à son rôle d'éducateur républicain, à côté du maire et du curé. J'ai



fait mes études à l'école publique et y ai apprécié l'esprit de tolérance et de camaraderie amicale, qui dépassait toujours la diversité d'opinion des élèves comme des maîtres. La laïcité que j'ai vécue l'a été de manière profondément « positive et constructive ». Il faut surtout la préserver telle qu'elle a été et telle qu'elle doit être.

D'autre part, le neurobiologiste que je suis sait qu'à coté de la diversité génétique entre individus existe au sein des populations humaines, une diversité "épi-génétique" directement liée à l'histoire personnelle de chacun d'entre nous. L'insertion culturelle et sociale de la famille, l'éducation qu'il a reçue, les conditions dans lesquelles il a vécu, laissent des traces profondes et peu réversibles dans ses connexions cérébrales, ce que j'appelle des « circuits culturels ». Un exemple simple est l'apprentissage de la langue maternelle. Celle-ci s'inscrit dans notre cerveau, de manière passive, au cours de la première enfance, et marquera souvent d'un accent particulier la seconde langue apprise ultérieurement. On peut penser que l'acquisition des systèmes de croyances et de conduites sociales propres à un environnement culturel suit un modèle semblable. La diversité des cultures est sans aucun doute une richesse propre à l'espèce humaine. Mais elle peut aussi être génératrice de conflits. Le principe de laïcité, en conformité avec ce que nous apprend la neuroscience, nous incite à accepter la différence de l'autre parce que celle-ci résulte du simple jeu des circonstances historiques et géogra-

phiques de la naissance de chaque être humain sur cette planète. Il fait obstacle à tout intégrisme en relativisant ces divers systèmes de croyances fermés sur eux-mêmes. Le principe de laïcité humanise leurs relations en exigeant une tolérance réciproque. Il propose une conception ouverte et solidaire de vie harmonieuse qui dépasse les clivages culturels.

Que pensez-vous de la situation de la laïcité en France aujourd'hui ?

L'attitude d'ouverture et de tolérance propre à la laïcité est toujours vulnérable face aux systèmes de croyance inventés par l'homme au cours de l'histoire, qui prétendent détenir la Vérité et la propager voire l'imposer. Il faut donc constamment la réaffirmer et la défendre contre cette forme de violence. Non pas en combattant l'intolérance par l'intolérance mais en ouvrant le dialogue, en opposant la connaissance objective et la responsabilité des chercheurs à l'inflexibilité de la foi et à l'obscurantisme des croyances archaïques. Je pense que le principe de laïcité devrait être écrit en lettres d'or dès les premières lignes du préambule de notre Constitution.

Quelle appréciation portez-vous sur les lauréats du prix laïcité ?

Les lauréats ont été élus à l'unanimité après un débat ouvert et libre. Le Prix international a été attribué à une jeune femme libanaise courageuse qui est journaliste mais aussi sculptrice et se trouve menacée par les intégristes pour sa liberté d'opinion. Le Prix national revient à un jeune scientifique de stature internationale engagé avec conviction dans la lutte contre le créationnisme. Ce prix illustre avec bonheur deux aspects complémentaires du combat pour la laïcité.

Propos recueillis par Marc Viellard

La responsabilité de la France

par **Nadine Abou Zaki**



Lauréate du 4^e Prix international de la laïcité décerné par le Comité Laïcité République, Nadine Abou Zaki souligne le rôle de la France dans la défense de la laïcité.

Laïcité info. Comment définiriez-vous aujourd'hui la laïcité ?

Nadine Abou Zaki. Quelles qu'en soient les déclinaisons pratiques, la laïcité est d'abord un principe : celui selon lequel une société de liberté doit tendre à ce que chacun de ses membres puisse entrer en communication avec tout autre sans aucune présupposition restrictive de croyance ou d'incroyance et, par conséquent, dans une possibilité de dialogue dont rien ne limite a priori l'ouverture.

Pour autant, une telle société ne saurait non plus (sans se contredire) ni contraindre ses membres à une disponibilité constante au dialogue le plus universel, ce qui exclurait toute vie privée, ni davantage réduire la sphère privée à celle du secret, ce qui reviendrait à lui interdire toute expression et toute manifestation publiques.

En particulier, on ne peut ignorer la dimension publique d'une croyance religieuse, dès lors qu'elle implique la pratique d'un culte. Il est donc essentiel de ne pas confondre cette extension publique de la sphère privée avec la sphère du public au sens politique du terme, où l'on parle de l'intérêt public ou de la "chose publique", à savoir la République.

La sphère politique du public, c'est, dans la pratique républicaine, celle du service public. Là seulement, mais décisivement, se joue le défi, pour toute croyance, de s'affranchir de sa publicité : une croyance qui ne pourrait tolérer, sous aucune condition, de s'abstenir de son extériorisation immédiate comme d'un préalable à toute relation civile serait incompatible avec la laïcité, qui n'a elle-même de sens que dans la pratique républicaine du service public.

C'est ce lien qui fait de la laïcité ainsi définie une spécificité française. Mais je ne vois pas d'autre manière de la définir qu'ainsi.

Comment jugeriez-vous sa situation dans le monde actuel et en particulier au Liban ?

En ce sens, lourde est la responsabilité de la France dans le destin à venir de l'idée de laïcité : la situation de la laïcité dans le monde actuel, c'est d'abord la situation de la laïcité en France et de la France dans le monde.

Il me semble qu'en France, elle recueille un consensus d'autant plus fort que progresse davantage dans le monde la confusion du politique et du religieux et que s'en manifestent plus visiblement les dérives et la dynamique totalitaire. Et le Liban est le théâtre vivant de la difficulté de substituer au modèle français de la neutralité laïque un modèle de neutralisation mutuelle des confessions.

Quelles sont les grandes menaces qui se dressent aujourd'hui devant ce principe ?

Le pire danger, parce que sans doute en apparence le moins direct, qui menace donc d'abord la laïcité en France pourrait bien être la dégradation de la notion même de service public et, tout simplement, de République. Reste à espérer que la crise actuelle de l'idéologie du moins d'Etat favorisera, en France au moins autant qu'ailleurs dans le monde, le rétablissement de l'esprit civique et du sens de la responsabilité publique.

Quant au pire danger qui menace le rayonnement, hors d'elle, de l'idée que défend la France de la laïcité, c'est sa propre inconscience du poids – qui n'est pas seulement ni essentiellement matériel – de sa responsabilité internationale, dont le Liban est pourtant un témoin privilégié au coeur du monde arabe.

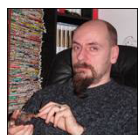
Propos recueillis par Marc Viellard

La laïcité comme garantie de la paix civile

par **Guillaume Lecointre**

Guillaume Lecointre, professeur au Muséum d'histoire naturelle, a obtenu le Prix national de la laïcité décerné par le Comité Laïcité République. Il explique ici les raisons de son engagement.

Laïcité info. Comment définiriez-vous aujourd'hui la laïcité ?



Guillaume Lecointre. Le principe politique de séparation des églises et de l'Etat, de distinction entre la vie privée et l'espace public. Ceux-ci garantissent la liberté de conscience, de croyance (ou de non croyance) dans le domaine privé. Ils sont aussi un puissant levier du maintien de la paix civile, de l'épanouissement personnel du

citoyen, d'une science libre, et en principe d'une instruction publique tournée vers la raison.

Comment jugeriez-vous sa situation dans le monde actuel ?

Pour le moins bigarrée : certains pays observent cette séparation mais sans liberté politique, d'autres font mention de cette séparation dans les textes mais laissent sur le terrain les religions s'exprimer publiquement à titre personnel dans la bouche même des élus ou des représentants de l'Etat. D'autres encore bradent ce qu'ils croient être la paix civile en laissant investir l'espace public par des communautés réunies par le ciment religieux. La laïcité bien comprise demande un certain courage politique,

le contrôle de soi et la conscience du bien d'autrui, et la liberté de conscience implique forcément la liberté politique et la liberté d'expression.

Quelles sont les grandes menaces qui se dressent aujourd'hui devant ce principe ?

J'ai une grande méfiance de ce qui peut provenir du Conseil de l'Europe. Les groupes ultra conservateurs opèrent des pressions individuelles sur les parlementaires européens sur des thèmes comme l'identité religieuse de l'Europe, le financement des cultes par les états, la reconnaissance par les Etats (dont la France) des diplômes du supérieur délivrés par des universités d'identité confessionnelle, les contenus de nos enseignements (notamment ce qui touche aux sciences de l'évolution) et, bien entendu, tout ce qui touche à la procréation. Certains pays de l'Est sont actuellement dans un retour à l'essentialisme fondamental qui sous-tend les postures politiques anti-contraception, anti-avortement, anti-féministe et anti-évolution ; et il ne faut pas trop compter sur les pays anglo-saxons pour faire rempart. Non pas qu'il y ait un lien entre tous ces thèmes lorsque l'on est "pour", mais à coup sûr l'essentialisme des religions est le facteur qui détermine qu'on soit contre en bloc.

Propos recueillis par M. V.



(suite de la page 1)

Coup de chapeau à Malka Markovich qui a osé publier un ouvrage courageux qu'il faut lire et faire lire, même s'il est apparu "politiquement incorrect" aux faiseurs d'opinion !

Ce fut aussi la montée en puissance du mouvement créationniste porté par plusieurs sectarismes religieux disposant d'importants moyens financiers et de solides appuis diplomatiques qui se donne pour objectif de contraindre, comme tel est le cas dans certains États aux USA, les écoles publiques à enseigner sur le même plan la théorie scientifique de l'évolution et la théorie religieuse du créationnisme. Cette fois, c'est la pensée scientifique qu'il faut défendre face à ceux qui confondent les niveaux et veulent situer au même plan foi et raison. Parce qu'il ne faut jamais oublier que la liberté, c'est la lutte permanente contre l'ignorance, c'est le parti-pris du doute contre les certitudes des dogmes.

Coup de chapeau à l'ancien ministre Guy Lengagne et au scientifique Guillaume Lecointre qui, parmi les premiers, ont alerté l'opinion de ce péril.

Et puis, il y a toutes celles et tous ceux, des femmes le plus souvent, victimes de l'obscurantisme le plus sauvage telle Malalai Kakar, femme afghane policière, morte lapidée, ou Taslima Nasreen encore et toujours contrainte à l'exil, à se cacher pour survivre... Coup de chapeau à ces anonymes, telle Nadine Abou Zaki, jeune journaliste libanaise, qui se battent courageusement pour cet idéal commun.

Dans un monde que l'on voudrait nous imposer bipolaire avec d'un côté un modèle d'argent-roi et de l'autre un projet de retour à des fondamentalismes enfermant l'avenir dans les traditions les plus conservatrices, réduisant l'homme à l'état de sujet et souvent la femme à celui d'esclave, il est indispensable et urgent, dans toutes les enceintes, nationales et internationales, de défendre cet héritage des Lumières, ces valeurs universalistes qui doivent permettre à toutes les femmes et à tous les hommes de vivre dans la dignité, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Bravo à toutes celles et ceux qui parfois au péril de leur vie, s'engagent sur cette voie pour que se concrétise toujours plus et mieux ce principe de la Révolution française: « Toutes les femmes et tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

Patrick Kessel

Une nouvelle attaque contre la laïcité : l'accord France/Vatican sur la reconnaissance des diplômes

par Jean-Paul Delahaye

La question de l'attribution des grades universitaires (la collation des grades) a toujours été considérée comme essentielle dans notre pays. Depuis 1880, le débat est tranché et l'article 15 de la loi du 26 janvier 1984 en réaffirme le principe : « L'Etat a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires ».

Or, en catimini, un communiqué officiel indique que « Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, et Mgr Dominique Mamberti, secrétaire pour les Relations du Saint-Siège avec les Etats, ont signé, ce 18 décembre, un accord sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur entre la France et le Saint-Siège, dans le cadre de la Convention de Lisbonne du 11 avril 1997 et du processus de Bologne. Cet accord a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques (théologie, philosophie, droit canonique) ou profanes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint-Siège et de faciliter les différents cursus universitaires ».

Le problème, on le voit, est que l'accord signé par le Quai d'Orsay ne porte pas seulement sur les diplômes canoniques mais aussi sur les diplômes "profanes", c'est-à-dire les diplômes du droit commun. Le journal *La Croix* du 19 décembre s'en félicite et considère que cet accord « revient sur une situation d'infériorité de l'enseignement catholique vieille de plus d'un siècle (...) Désormais, les titres et grades délivrés par des établissements catholiques, pourvu qu'ils soient reconnus par le Saint-Siège, pourront être validés par l'État. C'est une petite révolution ».

En effet ! Encore que le mot "révolution" soit ici parfaitement inapproprié et détourné. Il s'agit plutôt d'une restauration conservatrice et cléricale puisqu'il s'agit de revenir à la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur, votée sous l'Ordre moral et sous la présidence de Mac-Mahon.

Comme le fait remarquer la Conférence des présidents d'université dans une lettre ouverte au président de la République le 5 janvier 2009, « si la reconnaissance des diplômes canoniques délivrés par les institutions catholiques relèvent bien du processus de Bologne, notamment parce qu'elle n'entre pas en concurrence avec les diplômes nationaux, celles des diplômes profanes délivrés par les instituts catholiques s'impose tellement peu que l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique n'était semble-t-il pas informée selon *La Croix* du 19 décembre dernier ! Quelle nécessité d'avoir ajouté cette clause provocatrice, qui constitue un précédent inacceptable, et qui ne peut que soulever les protestations de l'ensemble de la communauté universitaire, soucieuse de défendre les valeurs laïques et républicaines ».

Le monopole de la collation des grades universitaires, totalement compatible par ailleurs avec la liberté de l'enseignement, a jusqu'à présent permis que notre pays échappe à un phénomène que l'on connaît aux Etats-Unis où, par exemple, des universités religieuses délivrent des diplômes à forte connotation créationniste, diplômes de même valeur que ceux des universités publiques. La France y échappe, mais pour combien de temps encore ?

□

Publication du Comité Laïcité République (CLR)

Directeur de la publication :
Philippe Foussier, président du CLR
Rédacteur en chef : Marc Viellard
Comité de rédaction :
Marc Riglet, Patrick Kessel, Éric Marquis
Conception et réalisation :
Brigitte Bossu

BP145 - 75422 Paris cedex 09

site internet :
www.laicite-republique.org

Comité fondateur de soutien

Maurice Agulhon, Louis Astre, Pierre Bergé, Henri Caillavet, Jean-Pierre Changeux, Fanny Cottençon, Régis Debray, Manuel de Diegueux, Clément Durand, Alain Finkelkraut, Yves Galifret, Max Gallo, Gisèle Halimi, Catherine Kintzler, Albert Memmi, Sami Nair, Claude Nicolet, Emile Papiernik, Jean-Claude Pecker, Yvette Roudy, Claude Villers.



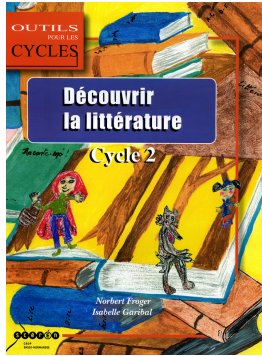
Politiquement correct

par Eric Marquis

A lors que les Etats-Unis semblent vouloir prendre leurs distances avec l'obsession raciale, les autorités françaises jettent de l'huile sur le feu en important le "politiquement correct".

Fin octobre 2008, la Halde (la "Haute autorité" chargée de lutter contre les discriminations) a publié une étude sur les "stéréotypes" véhiculés par les manuels scolaires. Que peut-on y lire ? Que dans les manuels de maths, « aucun des 359 exercices de mathématiques (analysés) ne mentionne l'homosexualité ou le handicap » ; dans les manuels de Sciences-nat (SVT), « les relations homosexuelles ne sont guère plus évoquées dans le cadre de la sexualité des animaux comme l'attestent les extraits issus de différents manuels : "le rat est attiré par la rate en chaleur" (SVT section Terminale S, édition Bordas) » ; dans les manuels d'histoire-géo « les chapitres sur l'Afri-

que et le Maghreb montrent trop souvent la pauvreté » ; « le choix d'illustrer l'islam à partir d'une mosquée située hors du territoire national contribue à renforcer, dans le contexte du document, le stéréotype selon lequel l'islam est une religion étrangère à la France » ; dans les manuels de mathématiques « les seniors sont peu représentés » ; dans les manuels de français « le poème de Ronsard "Mignonne allons voir si la rose..." est étudié par tous les élèves. Toutefois, ce texte véhicule une image somme toute très négative des seniors »...



Il faut savoir que cette plaisanterie a coûté 38 000 euros (aux contribuables) ! Les journalistes n'ont sans doute pas lu l'"étude", puisque la quasi-totalité de la presse s'est contentée de reprendre de façon moutonnaire les communiqués de la Halde s'alarmant des discriminations véhiculées dans les livres scolaires.

Toutes les occasions de rire sont bonnes à prendre. Mais on songe forcément à l'univers totalitaire si bien décrit par George Orwell quand, au nom du "bien", on assigne à l'appareil éducatif la mission de faire connaître non pas « ce qui est » mais « ce qui devrait être » : selon le site causeur.fr, le patron de la Halde – et président du Conseil de surveillance du journal *Le Monde* –, Louis Schweitzer, aurait déclaré sur RTL : « Ce problème, ce n'est pas la réalité, mais la représentation de la réalité ».

Quelques jours plus tard, on apprenait la suppression de la culture générale aux concours administratifs, dans la lignée des saillies d'estrade de Nicolas Sarkozy contre La Princesse de Clèves. Tandis que *Le Petit Robert* annonçait que, dans son édition 2009, le dictionnaire proposerait, pour environ 6 000 mots, deux orthographe possibles. L'enfer est pavé de bonnes intentions, et les moutons sont bien gardés.



ACTUALITÉ DES COMITÉS LOCAUX DU CLR

Parmi les activités des comités locaux du CLR (voir la rubrique comités locaux de notre site Internet www.laicite-republique.org)...

Le Comité Laïcité République de Lorraine (président : Romain Guillonnet) a organisé une conférence-débat "La République, la laïcité et l'identité nationale" le 5 décembre 2008 à Nancy, avec André Rossinot (maire, UMP), Marc Blondel (Libre Pensée), Mathieu Klein (PS), Luc Binsinger (Modem), Pascal-Eric Lalmy (PRG)...

Le Comité Laïcité République d'Ile-de-France (président : Eric Malmaison) organise régulièrement, pour des scolaires ou des adultes, des Parcours laïques (cf. *Laïcité Info*, nov.-déc. 2007). Par exemple, le 22 novembre 2008, une vingtaine de personnes se sont rendus au square Nadar à Montmartre (statue du Chevalier de la Barre, Basilique du Sacré-Cœur), à la mairie du 18^e, au Musée Carnavalet...

Le 21 septembre 2008, le CLR Ile-de-France a participé à la Fête du Canal St-Martin (Paris 10^e), ainsi qu'à la 8^e Fête de la Laïcité organisé comme chaque année square Nadar



(Paris 18^e) par l'Association du Chevalier de la Barre ; Marie-Danielle Gaffric s'y est exprimée au nom du CLR. Le CLR Ile-de-France a également participé, en septembre, à des manifestations organisées à l'occasion de

la venue du Pape en France, et, au premier semestre 2008, à la mobilisation "L'école et les enfants d'abord !" contre la participation de mères voilées à l'encadrement d'activités d'éducation.

Le Comité Laïcité République Charente (président : Jean-Michel Nivet) a poursuivi sa veille vigilante à travers plusieurs communiqués dans la presse régionale, par exemple en solidarité avec la déclaration de l'Académie française contre l'inscription des langues régionales dans la Constitution (juin 2008). Le CLR Charente prépare une conférence publique sur « Croyances, superstitions et pensée critique » (informations sur le site du CLR www.laicite-republique.org).

Le Comité Laïcité République Languedoc-Roussillon (président : Jean-Louis Sylvestre) a tenu son Assemblée générale constitutive le 12 décembre 2007 à Villeneuve lès Maguelone (Hérault). Il s'est notamment associé à une conférence-débat/soirée publique organisée par le Comité d'action laïque de Mèze le 26 janvier 08.

Synthèse : Eric Marquis



4^e PRIX DE LA LAÏCITE

Samedi 24 janvier 2009
14 h – 19 h

Hôtel de Ville de Paris
(entrée par le 3, rue Lobau – Paris IV^e)

PROGRAMME

- 14 h Accueil
- 14 h 30 « Laïcité : actualité et enjeux » par **Philippe Foussier**,
président du Comité Laïcité République
- 14 h 50 « Droits de l'Homme et laïcité au sein de l'ONU et dans le monde » par **Malka Marcovic**
historienne, auteur de *Les Nations désunies* (éd. Jacob Duvernet)
- 15 h 10 Hommage à Malalaï Kakar, policière afghane assassinée, par **Alain Morvan**,
universitaire, ancien recteur, auteur de *L'honneur et les honneurs* (éd. Grasset).
- 15 h 15 Débat
-
- 15 h 45 Intervention de **Jean-Pierre Changeux**, neurobiologiste,
membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur,
président du Jury du Prix 2009 de la laïcité
- 16 h 20 Remise des Prix aux lauréats (Prix national & Prix international)
par **Anne Hidalgo**, première adjointe au maire de Paris
- 16 h 40 **Interventions des deux Lauréats du Prix 2009**
- 17 h 15 Interventions de membres du Jury du Prix 2009 de la laïcité
- 17 h 30 Propos de conclusion par **Patrick Kessel**, président d'honneur
du Comité Laïcité République
- 18 h 00 Cocktail

Inscription préalable obligatoire : prixdelalaicite@yahoo.fr
(merci de vous munir d'une pièce d'identité le 24 janvier)

Renseignements sur le site du CLR : www.laïcité-république.org